

«L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

BONNE ANNEE 2010

Cher(e)s collègues,

L'année 2009 s'est achevée comme la précédente dans un climat tendu au niveau du dialogue social, la faute toujours à une volonté de FUSION dans un contexte accéléré de suppressions d'emplois sans en mesurer les conséquences.

Effectivement, en étant moins nombreux, comment les agents peuvent-ils concilier les nouvelles évolutions de leur travail et des objectifs toujours aussi considérables ?

Dans le 93 un des problèmes majeurs réside dans l'accueil du public.

Dans les prochaines semaines, la direction semble vouloir élargir l'ouverture au public dans les SIP sans mettre les moyens ne seraient-ce qu'humains en conséquence. Les agents risquent de subir le poids de décisions unilatérales de la direction locale qui semble se soucier plus du rendu d'une bonne « copie » à la DGFIP sur la FUSION que du quotidien difficile des agents.

Nous désespérons du suivi des beaux discours affirmant que la FUSION se ferait au plus près des agents et à leur écoute, vous en voyez une nouvelle preuve dans le département !

Sur le sujet des objectifs, on pourrait ajouter le « stress » au quotidien dans les postes et services. Cela se manifeste par des conséquences sur la santé que la direction souhaite (chut ! sujet polémique) étouffer le plus longtemps qu'elle le pourra.

Dans un tel contexte de réalité sociale où aux fausses promesses (ex pas d'application de la RGPP pour la DGFIP) succèdent les déconvenues sur le dos des agents, FO DGFIP poursuivra la dénonciation de cette politique teintée de « mépris » pour les agents, renforçant même notre force dans ce combat !

FO DGFIP s'attachera comme toujours à défendre la conception du service public et les droits légitimes des agents (rémunération, promotions, mutations) dans cette fusion.

La section reste à votre écoute et à votre service, vous souhaitant, malgré le contexte, une excellente année 2010 !

Xavier CHATELAIN, Permanent FO DGFIP 93, TG Local Syndicat FO, Tél 01 48 96 62 30

CALENDRIER DE L'ANNEE 2010 ex-DGCP

1. « MOUVEMENTS DE MUTATION (B et C) »

Renouvellement des demandes :

- Toutes les demandes internes (dans le département) sont à renouveler chaque année selon le dispositif de la circulaire départementale n° 117 du 22/10/09 en ligne sur Magellan/département 93 dans les Ressources Humaines (circulaire dans la rubrique « personnel »).
- Les demandes externes (mutation hors département) pour convenance personnelle doivent être renouvelées [entre le 16 août et le 30 septembre](#).
- Les demandes externes prioritaires restent valables jusqu'à mutation.

Etablissement des demandes :

- Les demandes de mutations externes pour convenance personnelle doivent être établies, par les agents titulaires au 1^{er} septembre de l'année n-1, entre [le 16/08 et le 30/09/2010](#).
- Les demandes de mutations externes prioritaires peuvent être présentées à tout moment à condition que l'agent soit titulaire à la date de la CAP Centrale de classement.
- Les demandes de mutations internes sont présentées selon les modalités de la circulaire n° 117.

PENSEZ A NOUS TRANSMETTRE LE DOUBLE DE VOS DEMANDES POUR MIEUX VOUS DEFENDRE LORS DES CAPL OU A NOUS CONTACTER POUR VOS CHOIX DE POSTES !!!

Dates des CAP Centrales de classement

[19/05/2010 : Contrôleurs et 20/05/2010 pour Agents](#) : CAP de classement pour le mouvement du 1er septembre 2010. Le mouvement devrait être connu mi-juin.

[Fin novembre 2010 \(Contrôleurs et Agents\), dates à finaliser](#) : CAP de classement pour le mouvement du 1er avril 2011. Le mouvement devrait être publié mi-janvier 2011.

Dates des CAP Locales de mutation

Selon la nouvelle circulaire, les dates approximatives des CAPL pour les mouvements de mutation sont : [Mi janvier](#) (mvt le 1^{er} avril), [mi juin](#) (mvt le 1^{er} septembre) et [mi novembre](#) (mvt le 1^{er} janvier).

2. « MOUVEMENTS DE MUTATION (A) »

Pour les inspecteurs, les Receveurs Percepteurs et les Trésoriers Principaux, il y a 2 mouvements par an : **le 01/03 et le 01/09 pour les inspecteurs.** Les demandes sont à renouveler à chaque mouvement.

3. « CONCOURS 2010 »

Date limite de retrait des dossiers d'inscription

Concours **commun** d'Agent d'Administration 1^{ère} cl (interne et externe): non fixé (en 2009 : **02/06/09**)

Examen Professionnel d'Agent d'Administration 1^{ère} cl : **09/06/2010**

Concours de Contrôleur (interne normal, interne spécial et externe) : **02/06/2010**

Concours de Contrôleur Principal : **08/03/2010**

Concours d'inspecteur **2011** (interne et externe) : Non fixé (Rappel : **12/10/09** pour les concours 2010).

Date d'inscription aux préparations

Les inscriptions aux préparations pour les concours 2010 sont toutes closes. **Pour les inscriptions aux préparations des concours 2011, surveillez les notes de services sortant généralement en fin d'année.**

4. « AVANCEMENT DE GRADE »

- La CAP Centrale chargée d'émettre un avis sur les tableaux d'avancement aux grades d'agent d'Administration principale de 1^{ère} ou 2^e classe aura lieu **le 24/06/2010.**

- Pour le passage à contrôleur 1^{ère} classe, la réunion est fixée **le 23/06/2010.**

Pour Contrôleur principal, la réunion n'est pas programmée ([rappel en 2009 : le 15/10](#)).

- Les tableaux d'avancement à Receveur Percepteur ou Trésorier Principal sont établis deux fois par an (dates non fixées à ce jour). Avancement à RP en 2009 : **le 17/12** et TP : **le 17/11.**

5. « CONGES »

Jours comptables

La FUSION supprime les jours comptables : **une journée d'autorisation d'absence** définie par la DGFIP les remplace dès lors que la Direction Départementale des Finances Publiques est créée.

Ponts naturels

Feront **probablement** l'objet d'un pont naturel en 2010 (une journée d'ARTT étant décomptée) :

Le 14 mai et le 12 novembre.

Journée de solidarité

Les modalités sont les suivantes : **une journée ARTT est supprimée pour tous** pour redonner le lundi de Pentecôte. En fonction du temps de travail, il peut y avoir des modifications sur la pointeuse car il s'agit de 7 heures décomptées.

6. « DATE DE REGLEMENT DE LA PAYE »

La paye est créditée sur les comptes bancaires 3 jours ouvrés avant la fin du mois, sauf en décembre.

Les dates de crédit sur les comptes seront donc :

27 janvier	28 avril	28 juillet	27 octobre
24 février	27 mai	27 août	26 novembre
29 mars	28 juin	28 septembre	22 décembre

FO DGFIP 93, TG Local Syndicat FO, Tél : 01 48 96 62 30

Courriel : fo.093@dgfip.finances.gouv.fr